

PROTOCOLE

Permettez-moi, à l'entame de mon propos de vous transmettre, au nom de Son Excellence Monsieur Jean-Claude Kassi BROU, Président de la Commission de la CEDEAO mes salutations les plus respectueuses et de profiter de l'occasion qui m'est ainsi donnée pour souhaiter à tous les participants, en mon nom propre une bonne et heureuse année 2019. J'adresse mes remerciements au gouvernement et au peuple tchadien pour toutes les facilités qui nous ont été faites depuis notre arrivée sur cette belle terre d'hospitalité qu'est le Tchad. Je voudrais également exprimer ma gratitude à SE le Ministre des Affaires étrangères de la République du Tchad qui a bien voulu m'honorer en m'invitant à titre personnel à ces très importantes assises. Nous sommes aujourd'hui réunis dans la belle cité africaine de Ndjamena pour traiter de la question cruciale de la lutte contre le braconnage et les autres activités criminelles transfrontalières qui prévalent dans la région du Sahel, au Soudan et dans le Nord de l'Afrique équatoriale.

Je voudrais commencer par paraphraser SE Ban Ki-Moon, ancien Secrétaire Général de l'ONU, qui disait que *« Le commerce illégal de la faune et de la flore sauvages sape l'état de droit et menace la sécurité nationale : il dégrade les écosystèmes et constitue un obstacle majeur pour les communautés rurales, et pour les peuples autochtones qui s'efforcent de gérer leurs ressources naturelles de façon durable. Combattre ce crime est primordial, non seulement pour encourager les efforts de préservation et favoriser le développement durable, mais aussi pour contribuer à pacifier, et à sécuriser ces régions agitées où les conflits sont alimentés par des activités illégales. Je demande à tous les consommateurs, à tous les fournisseurs et à tous les gouvernements, de considérer ces crimes liés à la faune et la flore sauvages comme une menace pour notre avenir durable. Il est temps de prendre au sérieux la criminalité liée aux espèces sauvages. »*

Le monde se trouve devant une **« crise de criminalité environnementale »** et on assiste au massacre des grands mammifères, tout particulièrement sur le continent africain. Plus de 100 000 éléphants ont été tués par des braconniers pendant les cinq dernières années et le nombre de rhinocéros braconnés a augmenté tous les ans pendant les six dernières années. Le commerce illicite des espèces sauvages devient de plus en plus sophistiqué, dangereux et global, intégrant les groupes armés et les réseaux de la criminalité organisée. Pris au dépourvu, les États et la société civile s'efforcent de répondre de manière adéquate, et ont choisi dans de nombreux cas de militariser les efforts de protection des espèces sauvages, ce qui a entraîné des conséquences inquiétantes pour les droits de l'homme et a déclenché la course aux armements entre les services environnementaux et les braconniers. Le flux d'armes vers des zones qui sont souvent déjà politiquement volatiles a provoqué des effets déstabilisants dans beaucoup de communautés.

Le braconnage des espèces sauvages présente un risque potentiel pour la paix et la sécurité, car cette activité sape l'état de droit, alimente la portée de la criminalité organisée, contribue à la prolifération des Armes Légères et de Petit Calibre (ALPC) et financent certains groupes armés non étatiques. Diverses sources médiatiques soutiennent que le braconnage des espèces sauvages

contribue au financement des groupes armés, y compris les Janjawids au Soudan, les Mai Mai dans le République démocratique du Congo et l'Armée de résistance du Seigneur (LRA pour Lord's Resistance Army) à travers la région de l'Afrique centrale.

Cependant, la tendance croissante à considérer le braconnage des espèces sauvages à travers l'optique sécuritaire a encouragé les demandes pour la protection militarisée de la faune, décrite ainsi comme « une guerre contre le braconnage ». L'estimation des revenus tirés du trafic des espèces sauvages, incluant le vaste commerce illégal de bois et des ressources de la pêche, la place au quatrième rang sur la liste des activités criminelles transnationales.

L'Afrique de l'Ouest, quant à elle, a été caractérisée pendant très longtemps par la prévalence de pratiques multimillénaires de pastoralisme et de transhumance en tant que stratégies d'adaptation à l'évolution de l'environnement naturel, permettant ainsi d'assurer la subsistance des animaux pour diverses raisons en même temps que la fourniture en produits animaux dans toutes les zones concernées par ce phénomène. Ces pratiques concernent non seulement la plupart des pays de l'Afrique de l'ouest mais aussi principalement le Sahel, allant du Nord du Sénégal jusqu'au Soudan et au Nord de l'Afrique équatoriale. Ces mêmes zones ont également connu la présence de braconniers, chasseurs traditionnels, dont la fonction primordiale de pourvoyeurs de viande de brousse aux communautés locales ne causait de torts ni aux écosystèmes animaliers ni à la sécurité des populations.

Toutefois, l'embrasement de «**l'Arc d'Instabilité**» allant de la Somalie jusqu'au Nord du Mali, en passant par le Sud Libyen, a eu pour conséquence la remise en question des équilibres classiques et des compromis habituels entre pasteurs, cultivateurs, chasseurs et éco-gardes des zones protégées qu'elles s'appellent parcs nationaux ou zones classées.

En fait, une criminalité multiforme s'est développée à partir des années 1990, à la faveur des crises politiques et foyers de tensions qui se sont traduits en conflits ouverts et ont servi de lit pour le développement de bandes de terroristes et de trafiquants de toutes sortes. Située à mi-chemin entre l'Amérique latine et l'Europe, l'Afrique de l'Ouest est devenue le point de passage obligé pour un éventail de produits illicites, principalement la cocaïne, à destination des pays européens. Les organisations criminelles ont en effet profité de l'effritement de la souveraineté des États sur certaines zones frontalières et sur des zones de crises endémiques pour y déployer leurs activités illicites. On peut ainsi établir une corrélation entre les zones de conflits ou post-conflits et les zones de prédilection des trafics en tous genres ou d'extension de la criminalité. Les revenus générés par les transactions de ces activités illicites sont sans commune mesure avec les capacités d'imposition ou de redistribution de la plupart des États de la région. Et de manière progressive s'est développée une hybridation des criminalités ou les trafiquants de tous ordres pouvaient s'allier à des groupes terroristes afin de tirer profit de leurs alliances opportunistes. Cette insécurité généralisée a eu des effets multiplicateurs sur la militarisation des zones protégées car l'appât du gain aidant les groupes armés de tous bord ont effectivement commencé à s'adonner au braconnage afin de financer leurs activités illicites. De nos jours, le braconnage des grands mammifères est devenu

beaucoup plus motivé par la demande internationale d'ivoire et d'autres trophées d'espèces protégées très prisées en Chine et au Japon, les deux principaux pays asiatiques qui autorisent encore le commerce de l'ivoire et des cornes de rhinocéros. Le braconnage des éléphants pour leur ivoire est lié de manière croissante aux réseaux criminels organisés, et dans certains cas, aux rebellions armées et qui ont développé des systèmes de braconnage transfrontaliers de plus en plus sophistiqués.

Dans la situation ainsi décrite, il est devenu évident que les éco gardes des aires protégées ne peuvent plus répondre seuls à ces menaces et ont besoin de l'appui de l'armée et des forces de l'ordre. C'est pourquoi il est pertinent d'affirmer que la protection de la faune n'est plus aujourd'hui une simple question de conservation de la biodiversité, elle est devenue une véritable question de sécurité nationale et internationale. Ce constat donne toute la pertinence à la déclaration du Conseil de Sécurité des Nations Unies selon laquelle le trafic des espèces sauvages en Afrique.... alimentait les conflits et menaçait la sécurité régionale et nationale, car il constitue une source de financement pour les milices et groupes terroristes.

Mesdames et Messieurs

Au niveau de l'Afrique de l'ouest, au-delà des stratégies et politiques destinées à la lutte contre les diverses formes de criminalités transnationales organisées (Prolifération des Armes Légères et de Petit Calibre, terrorisme, insécurité maritime, cybercriminalité, blanchiment d'argent, trafic des personnes, trafic des migrants, trafics des objets de valeurs, drogue etc.), une panoplie d'instruments relatifs à la préservation de la faune et de la flore ainsi que ceux destinés à contrer la lutte contre les formes de criminalités qui y sont attachées, ont été développées. Il s'agit notamment de : la politique agricole de la CEDEAO, la politique forestière de la CEDEAO (2005), la politique environnementale de la CEDEAO (2008) et son plan d'action, le Cadre de Prévention des Conflits de la CEDEAO (2008), le Plan de Convergence Forestier pour le Développement Durable et l'Utilisation des Ecosystèmes Forestiers de la CEDEAO et, enfin, le Plan pour la Gouvernance des Ressources Naturelles comprenant trois sous programmes, à savoir :

- Programme 1 : la lutte contre l'exploitation forestière transfrontalière illégale et le braconnage d'espèces sauvages ;
- Programme 2 : la sécurité et la facilitation de la mobilité transfrontalière du bétail et réduction / prévention des conflits
- Programme 3 : la gestion transfrontalière des forêts et de la faune pour la réduction des conflits

Aussi je peux, à ce moment précis de mon intervention, affirmer que la CEDEAO supporte l'idée selon laquelle la situation requiert aujourd'hui des réponses concertées au plus haut niveau politique, associant les forces de défense et de sécurité des pays concernés et les services des aires protégées, tant au niveau national que transfrontalier et nécessite une coopération accrue entre l'Afrique de l'ouest et l'Afrique centrale. Cela va en droite ligne de la nouvelle dynamique de

coopération de plus en plus développées entre la CEEAC et la CEDEAO. Mais une pareille entreprise ne réussira que si nous plaçons les populations à l'intérieur du dispositif et que nous modernisons les moyens mis à la disposition de nos forces de sécurité.

Au nom de SE Jean-Claude Kassi BROU, Président de la Commission, je déclare que la CEDEAO par ma voix, adhère pleinement et soutient la Déclaration de Ndjamena.

Je vous remercie de votre bien aimable attention